

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, Mme Valleton

-----



## Délibération n° 04-02 du 8 juillet 2020

### **APPEL À AGIR 2020 « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 1 : INNOVATION SOCIALE ET INCLUSION – UNE APPROCHE ALTERNATIVE DE L'ÉCONOMIE FAVORISANT L'EMPLOI ET L'INSERTION – SUBVENTIONS, CONVENTIONS ET AVENANTS**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2019-XII-55 du 12 décembre 2019 par laquelle la commission permanente est chargée de prendre les dispositions élargissant en termes de conditions et de modalités le périmètre de l'appel à agir « In Seine-Saint-Denis »,

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 avril 2019 qui approuve la contractualisation des actions « Insertion, Formation, Emploi » pour les années 2019 et 2020 au bénéfice des allocataires du RSA de Seine Saint-Denis,

Vu sa délibération du 28 mai 2020 portant sur des subventions au secteur de l'économie sociale et solidaire en Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2020-I du 30 janvier 2020 approuvant le règlement général et les règlements thématiques de l'Appel à Agir « IN Seine-Saint-Denis » 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ACCORDE 25 subventions d'investissement pour un montant total de 200 000 euros aux associations indiquées en annexe 1 à la présente délibération, dans le cadre de l'appel à agir in Seine-Saint-Denis, axe 1 : Innovation sociale et inclusion – thématique « Une approche alternative de l'économie favorisant l'emploi et l'insertion » ;

- ACCORDE 28 subventions de fonctionnement pour un montant total de 200 000 euros aux associations indiquées en annexe 2 à la présente délibération, dans le cadre de l'appel



à agir in Seine-Saint-Denis, axe 1 : Innovation sociale et inclusion – thématique « Une approche alternative de l'économie favorisant l'emploi et l'insertion » ;

- PRESCRIT l'apposition du logotype de l'appel à agir IN Seine-Saint-Denis du Département sur tout document de communication des associations relatif à ces actions ;

- APPROUVE les conventions à conclure avec les structures suivantes : ApijBat coopérative, Le relais restauration, Emmaus coup de main, Les restos du cœur de Seine-saint-Denis, la Ressourcerie 2mains et Initiatives solidaires, dont projets ci-annexés ;

- APPROUVE les avenants à conclure avec les associations suivantes : SFMAD et Jade ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
 et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*